



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/23050
19 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABELETTRE DATEE DU 19 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de rétablir la vérité sur les allégations que les dirigeants koweïtiens ont faites le 16 septembre 1991 lorsqu'ils ont prétendu que l'armée koweïtienne avait repoussé une attaque iraquienne sur un poste de police koweïtien dans la région de Jhara à l'ouest de Koweït.

Ce qui s'est produit est exactement l'inverse de ce qu'ont déclaré les dirigeants koweïtiens. A 19 heures, heure locale, le 15 septembre 1991, quatre véhicules civils koweïtiens transportant des soldats se sont infiltrés en territoire iraquien dans la région de Jabal Sanam, ont encerclé une voiture près d'un poste de contrôle iraquien et ont obligé son occupante - une civile iraquienne - à faire route vers le Koweït. Les autorités iraquiennes suivent l'affaire avec le groupe international d'observateurs en poste dans la région.

Me référant au paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général (S/23000), qui fait la lumière sur les allégations et les affabulations des dirigeants koweïtiens relatives à l'île de Boubiane et les infirme clairement et complètement, je me dois de souligner que ce nouveau mensonge des dirigeants koweïtiens ne diffère en rien de leur mensonge sur l'île de Boubiane. Sa fausseté et les desseins de ceux qui le propagent éclateront inévitablement au grand jour.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI